

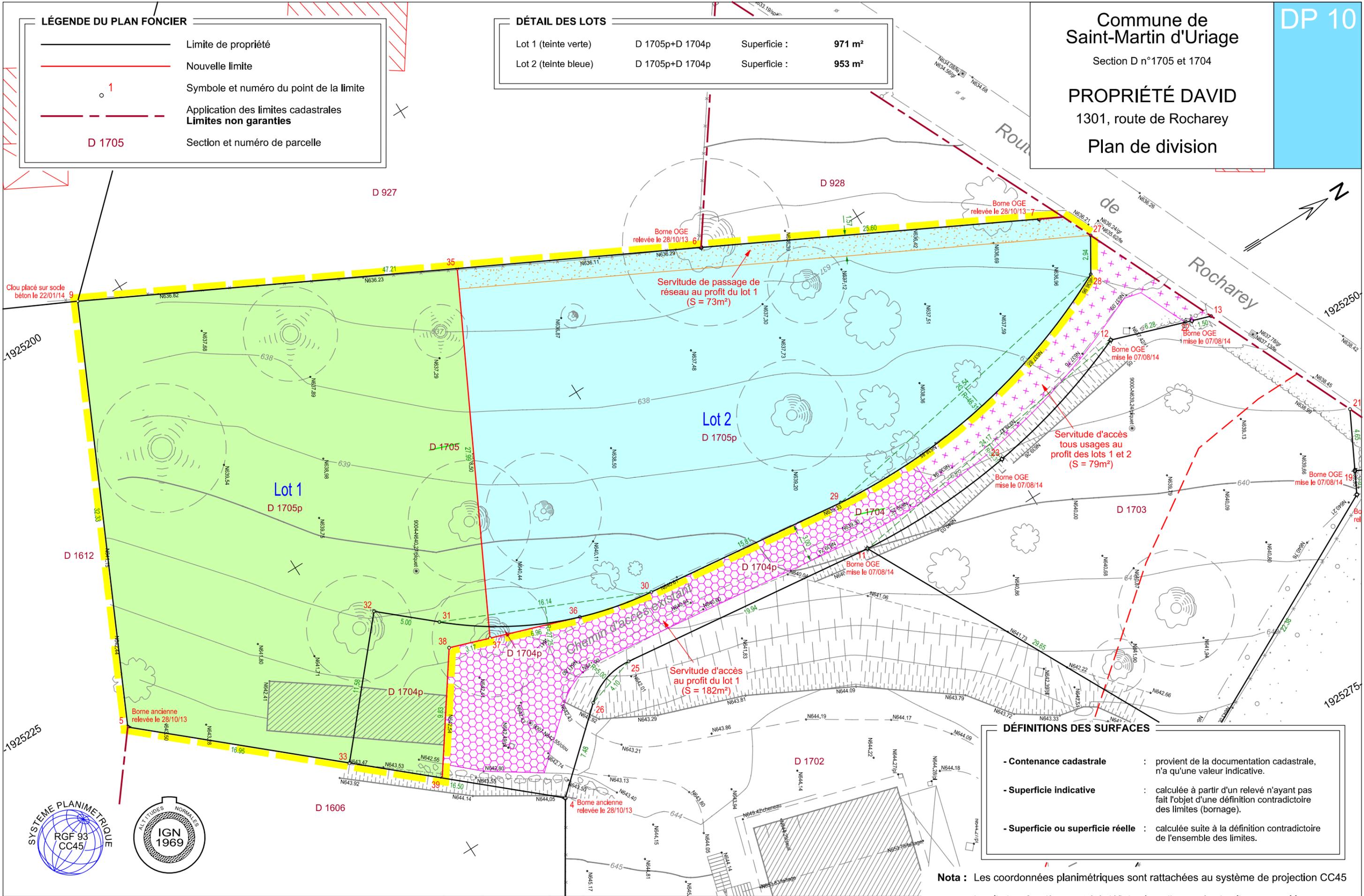
Commune de Saint-Martin d'Uriage
 Section D n°1705 et 1704
PROPRIÉTÉ DAVID
 1301, route de Rocharey
Plan de division

DÉTAIL DES LOTS

Lot 1 (teinte verte)	D 1705p+D 1704p	Superficie :	971 m²
Lot 2 (teinte bleue)	D 1705p+D 1704p	Superficie :	953 m²

LÉGENDE DU PLAN FONCIER

- Limite de propriété
- Nouvelle limite
- o 1 Symbole et numéro du point de la limite
- - - Application des limites cadastrales
- Limites non garanties**
- D 1705 Section et numéro de parcelle



DÉFINITIONS DES SURFACES

- **Contenance cadastrale** : provient de la documentation cadastrale, n'a qu'une valeur indicative.
- **Superficie indicative** : calculée à partir d'un relevé n'ayant pas fait l'objet d'une définition contradictoire des limites (bornage).
- **Superficie ou superficie réelle** : calculée suite à la définition contradictoire de l'ensemble des limites.

Nota : Les coordonnées planimétriques sont rattachées au système de projection CC45



Bruno GRANJON - Adrien LEPOUTRE
 Jean-Luc ROUX - Sandrine TERRASSON
 Siège social
 20, rue Paul Helbronner - 38100 Grenoble
 Tél : 04 76 40 17 84 - Fax : 04 76 23 03 63

Echelle : 1/250
 N/Réf : 18860.0001.D03
 Réf fichier : pte-david-dp-ca.dgn

DATE	ORDRE	INDICE	NATURE DES TRAVAUX	DESSIN	RESPONSABLE
28/11/16	FONCIPROM	A	Etablissement du plan	NRA	A. LEPOUTRE

Les limites foncières ont été définies lors d'un accès des lieux auquel les propriétaires ont été convoqués. L'accord écrit des riverains sur la limite définie a été demandé. L'obtention de cet accord devra être validée aux archives du Géomètre.